

Isolations de tuyaux amiantées 1:

Aperçu

L'essentiel en bref

- Au fil du temps, les tuyaux des bâtiments ont été isolés de manières très diverses avec les matériaux les plus disparates. Dans les bâtiments construits avant 1990, les isolations composées de mortier, de plâtre ou de revêtement bitumeux amiantés sont largement répandues.
- En Suisse, ce sont avant tout dans l'industrie et dans l'artisanat qu'il faut s'attendre à trouver encore des milliers de kilomètres de tuyaux isolés de telle sorte.
- L'utilisation de l'amiante fait l'objet d'une interdiction générale depuis 1990. En principe, les tuyaux posés après cette année ne devraient donc pas contenir d'amiante.
- Le risque de libération de fibres d'amiante doit faire l'objet d'une évaluation avant l'enlèvement des isolations de tuyaux ou toute action mécanique exercée sur ces dernières (sur la base de l'art. 3 al. 1 de l'ordonnance sur les travaux de construction OTConst).
- La nature des mesures de protection adaptées aux travaux nécessaires dépend du potentiel de libération de fibres d'amiante.
- Ce dernier varie en fonction du type d'isolation (fig. 1 et 2) ainsi que de la méthode de travail choisie.
- Les travaux susceptibles de libérer de grandes quantités de fibres d'amiante doivent être exclusivement confiés à des entreprises de désamiantage reconnues par la Suva.

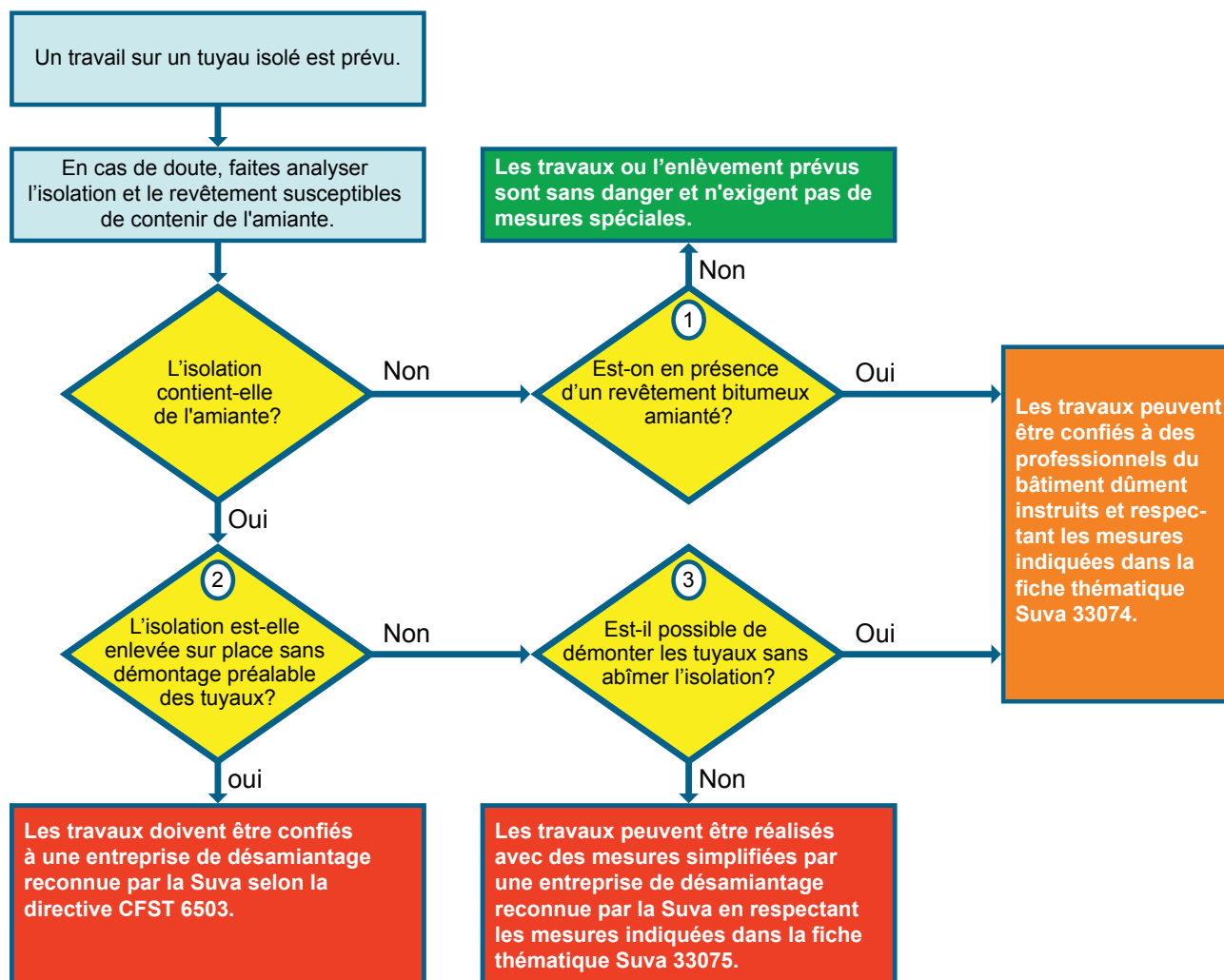


1 Isolation de tuyau avec mortier amianté.



2 Isolation de tuyau avec revêtement bitumeux amianté.

Définition de la méthode appropriée



Remarques importantes (schéma)

1. Les fibres d'amiante du revêtement bitumeux sont fortement agglomérées.
2. En cas d'enlèvement de mortier ou de plâtre amiantés, des quantités importantes de fibres d'amiante sont libérées.
3. Si les tuyaux traversent de nombreux locaux, il convient de les enlever avec soin dans chaque pièce afin de les débarrasser de leur isolation dans la zone d'assainissement.

Normes et prescriptions applicables
